

Conditions générales de location

1- La réservation

- Une réservation ne sera traitée qu'avec un contrat de réservation dûment complété et signé.
- Seules les personnes inscrites sur le contrat sont autorisées à entrer sur le camping. Tout changement éventuel du contrat doit être signalé au préalable par écrit et ne sera définitif qu'avec l'accord de la direction. Toute personne supplémentaire peut se voir refuser l'accès au camping.
- La réservation est définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part et devra être présentée le jour de votre arrivée.
Le solde de votre séjour devra être réglé à votre arrivée.
Réservation non cessible à un tiers.

2- Les tarifs

- Ils comprennent : la location d'un emplacement camping tous frais compris, notamment les charges d'eau, de gaz, d'électricité, l'accès à la piscine, l'aire de jeux multisports, terrain de pétanque, aux sanitaires communs ainsi que toutes autres activités.
- Ils ne comprennent pas les frais de dossier, la taxe de séjour, certaines activités ponctuelles et facultatives, draps, le nettoyage de la location en cas de non propreté en fin de séjour (50€ de pénalité, caution non restituée).

3- Les locations

- Emplacement camping : Réserve et loué à la nuitée. Il est disponible à partir de 12h le jour de votre arrivée et doit être libéré avant 12h le jour de votre départ.
- Hébergement : haute saison: samedi arrivée à partir de 16h et départ jusqu'à 10h.
- Hors saison : A la semaine, au week-end ou à la nuitée arrivée à partir de 14h et départ avant 11h (les horaires peuvent varier sur demande).
- Une caution de 400 € vous sera demandée le jour de votre arrivée. Celle-ci comprend :
 - 50 € pour la propreté de votre hébergement (par empreinte de carte bleue non débitée de votre compte) restituée dans les 15 jours après votre départ.
 - 50 € pour la carte magnétique de la barrière (par chèque ou emprunte de carte bleue non débité de votre compte) restituée le jour de votre départ si celle-ci est en état de fonctionnement et non cassée.
 - 300 € de caution pour votre hébergement (par chèque ou carte bleue non débité de votre compte bancaire) restituée dans les 15 jours après votre départ.

4- Equipement des logements

Le matériel que vous trouverez à votre disposition dans les locations correspond au nombre de personnes pouvant y loger. Les draps, le linge de cuisine et de toilette, les produits d'entretien ne sont pas fournis. L'état des lieux sera effectué par le vacancier à l'arrivée dans le camping et celui-ci nous restituera la feuille d'inventaire datée et signée le jour même. La caution sera annulée une fois votre hébergement vérifié, après votre départ (ménage et état général du mobil home, chalet ou toilé). Pour le ménage, la caution sera conservée si nécessaire (50€). Toute réclamation concernant la location devra être signalée après la remise des clés.

5- Modifications et annulation du séjour

- Le gestionnaire du camping doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location d'emplacement ou d'hébergement.
- Sans nouvelle de votre part avant 20h, le jour de votre arrivée prévue, il se réserve le droit de disposer de votre location sans que vous ne puissiez prétendre à aucun remboursement des sommes versées.
- Toute réservation est nominative, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.
- Pour toute annulation, l'acompte ne sera en aucun cas remboursé si vous n'avez pas souscrit à l'assurance annulation.
- Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation (20 € par semaine)
- Aucun remboursement ne sera possible si vous ne souscrivez pas au forfait assurance annulation payable intégralement lors de la réservation. (voir les conditions de l'assurance annulation)
- Tout manquement au respect du règlement interne du camping pourra justifier la résiliation du contrat de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol, ainsi qu'en cas de dégradation intérieure des locations. A ce sujet, nous vous conseillons de vérifier que votre responsabilité civile couvre bien les incidents pouvant intervenir durant votre séjour.

6- Animaux

- Les chiens de 1ère catégorie sont strictement interdits. Seuls les chiens et les chats (tenus en laisse), tatoués et vaccinés (rage y compris) sont acceptés dans la limite de 2 par emplacement (carnet de vaccinations obligatoire).
- Il est formellement interdit de les laisser monter sur les coussins, les lits et de les laisser enfermer. Ils ne doivent en aucun cas rester seuls dans le logement.

7- Annulation de séjour

En cas d'annulation par courrier recommandé au moins un mois avant la date d'arrivée prévue, les arrhes seront remboursées. Passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au loueur. En revanche, si vous avez souscrit à l'assurance annulation, il faudra voir leurs conditions.

8- Prise de vue, vidéo

Nous pouvons être amenés à vous prendre en photos pour refaire notre site, publicité... si vous ne le souhaitez pas, il faudra nous le notifier par courrier recommandé avant votre arrivée.

9- Visiteurs

Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de pénétrer dans le camping. Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Il sera demandé 3,00 € TTC par personne hors juillet et août et 4,00 € TTC en juillet et en août par personne pour l'accès au camping. Ce tarif comprend l'accès à la piscine ainsi que les animations en période estivale interne au camping.

10- Extrait du règlement intérieur

La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10km/h et interdite dans le camping entre 23h et 7h du matin (barrières bloquées entre ces horaires) excepté pour les sorties du camping. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

Les shorts de bain sont interdits, le port du maillot de bain est obligatoire.

Il est interdit de fumer (même électronique), de boire et de manger dans l'enceinte de la piscine, d'apporter des ballons ou bouées (hormis brassards pour la sécurité d'un enfant)

Tout locataire est tenu se conformer au règlement intérieur du camping.